

## Commune de Genestelle - Conseil Municipal vendredi 18 décembre 2015

**Présent(e)s :** Robert Thiolliere, Patrice Duplan, Laurence Roux, Michel Bernard, Pierrot Aymard, Alain Riffard.

**Absents :** Rémy Tastevin (procuration à Robert Thiolliere), Marlène Hager (procuration à Robert Thiolliere), Mathieu Sautel, Christel Berthod, Sébastien Pavé.

- **Approbation du Compte Rendu du Conseil du 4 décembre 2015 :** pas de remarque.
- **Décision Modificative du Budget principal :** Pour pouvoir solder en fin d'année les salaires et charges, il est nécessaire de rajouter des crédits au budget chapitre 12, l'essentiel étant la rémunération de l'emploi aidé dans l'attente des aides de l'Etat, et diminuer d'autant l'affectation du résultat à la section d'investissement. Voir le tableau suivant.

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	-4 496,13	021 (021) : Virement de la section de fonct	-4 496,13
	<b>-4 496,13</b>		<b>-4 496,13</b>

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-4 496,13		
6332 (012) : Cotisations versées au FNAL	64,26		
6338 (012) : Autres impôts,taxes&vers.assi	192,95		
6411 (012) : Personnel titulaire	718,45		
6413 (012) : Personnel non titulaire	67,84		
64168 (012) : Autres emplois d'insertion	2 508,30		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	524,75		
6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC	221,78		
6458 (012) : Cotisations aux organismes so	105,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmaci	92,26		
6554 (65) : Contributions aux organismes d	0,54		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>-4 496,13</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-4 496,13</b>

La DM est approuvé.

- **Questions diverses :**
  - *Cadeau de fin d'année :* sur proposition du maire il est décidé de faire un petit cadeau au personnel communal et du RPI, et de proposer un repas commun personnel et élus. Les conjoints sont aussi invités en réglant leur participation. La date retenue est le vendredi soir 22 janvier, lieu à confirmer.

**La séance est ensuite levée..**